

**demande d’agrément DE LABORATOIRES POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**PERSONNES MORALES**

***Pour toute question concernant ce formulaire, prenez contact avec Bruxelles Environnement au 02/775 75 01 les jours ouvrables de 8h à 17h ou par courriel à l’adresse*** *labopol@environnement.brussels*

***Informations pratiques :***

***Base légale****:*

* *Article 71 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement*
* *Article 6 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 1994 relatif aux conditions générales et à la procédure d’agrément de laboratoires pour la région de Bruxelles-Capitale*
* *Ordonnance du 13 février 2014 relative à la communication par voie électronique dans le cadre des relations avec les autorités publiques de la Région de Bruxelles-Capitale (MB 05/03/2014) et article 14 bis de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 1994 relatif aux conditions générales et à la procédure d’agrément de laboratoires pour la région de Bruxelles-Capitale*

***Correspondance****:*

|  |
| --- |
|[ ]  Je souhaite que la correspondance entre Bruxelles environnement et moi dans le cadre de la demande de modification de l’agrément se déroule **par voie électronique**à l’adresse e-mail suivante : **…………………**……………………………………….. . |
|[ ]  Je souhaite que la correspondance entre Bruxelles environnement et moi dans le cadre de la demande de modification de l’agrément se déroule **par voie postale** à l’adresse postale suivante : ……………………………………………………………………………………………………………………… .  |

**pour La correspondance par e-mail, à ENVOYER A :** labopol@environnement.brussels

**pour La correspondance par voie postale, A ENVOYER PAR LETTRE RECOMMANDEE A :**

|  |
| --- |
| BRUXELLES ENVIRONNEMENTDivision Inspectorat et Sols polluesAvenue du Port 36c/30001000 Bruxelles |

**REMARQUE :** Vous pouvez revenir à tout moment sur votre acceptation de communiquer par voie électronique. Pour ce faire, contactez-nous par e-mail, voie postale ou par téléphone aux coordonnées susmentionnées.

1. **Identité du demandeur**

|  |
| --- |
| ***Données relatives à la personne physique signataire de la demande*** |
| Nom : |  | Prénom : |  |
| Téléphone : |  | E-mail : |  |
| Qualité : |  |

|  |
| --- |
| ***Données relatives à la personne morale***  |
| Forme juridique : |  |
| Dénomination ou raison sociale : |  |
| Adresse du siège social : |  |
| Numéro d’entreprise (TVA) : |  |

1. **InformationS concernant l’accréditation**

|  |
| --- |
| ***Données relatives à l’accréditation*** |
| Bureau d’accréditation\* : |  |
| N° Accréditation : |  | N° version : |  |
| Date de validité : | JJ/MM/AAA | Date d’échéance | JJ/MM/AAA |
| Lien internet vers l’accréditation : | https:// |
| \*Si l’accréditation est délivrée par un organisme national d’accréditation ayant signé l’accord de reconnaissance mutuelle d’accréditation de l’EA (European co-operation for Accreditation), veuillez fournir une traduction assermentée du certificat et de son annexe en langue française ou néerlandaise. |
| Liste des disciplines couvertes par l’accréditation *(veuillez cocher les disciplines reprises dans l’accréditation) :* |
|[ ]  eau usée pour tous les paramètres de l'ordonnance du 29 mars 1996 instituant une taxe sur le déversement des eaux usées |
|[ ]  eau de surface |
|[ ]  eau souterraine, eau de percolation, eau de puits, eau de pluie, eau de baignade (eau de piscine), eau piscicole |
|[ ]  eau souterraine pour tous les paramètres de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 janvier 1999 fixant les conditions d'exploiter des stations-service (Art.30) |
|[ ]  sol, boue, sédiment |
|[ ]  sol pour tous les paramètres de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 janvier 1999 fixant les conditions d'exploiter des stations-service (Art.30) |
|[ ]  matières solides, déchets solides |
|[ ]  matériaux susceptibles de contenir de l'amiante |
|[ ]  air, gaz de fumée |
|[ ]  huile |
|[ ]  bruit |
|[ ]  radiations non-ionisantes |
|[ ]  eau destinée à la consommation humaine |
|[ ]  eaux résiduaires |

**3. Pièces à joindre IMPERATIVEMENT au présent formulaire :**

|  |  |
| --- | --- |
|  | le statut juridique de la personne morale exploitant le laboratoire pour lequel l'agrément est demandé  |
|  | le siège social du laboratoire |
|  | la qualité du signataire de la demande |
|  | une copie de la publication des statuts de la société exploitant le laboratoire et du dernier acte de nomination des administrateurs, ou une copie certifiée conforme de la demande de publication des statuts |
|  | la liste nominative des administrateurs, gérants ou personnes pouvant engager la société pour laquelle la demande d'agrément est introduite |
|  | une note décrivant pour chacun d'eux les compétences, diplômes et expérience(s) professionnelle(s) |
|  | les moyens techniques dont le laboratoire dispose |
|  | une copie de la décision d'accréditation mentionnant sa durée de validité et le(s) domaine(s) pour lesquels elle est accordée. |
|  | si l’accréditation est délivrée par un organisme national d’accréditation ayant signé l’accord de reconnaissance mutuelle d’accréditation de l’EA (European co-operation for Accreditation), une traduction assermentée du certificat et de son annexe en langue française ou néerlandaise |
|  | l’agrément éventuellement octroyé par les autorités compétentes d’une autre région ou à l’étranger |
|  | la preuve du versement du droit de dossier de 250 EUR, au compte n° IBAN BE07 0912 3109 6566 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, rue Royale 2 à 1000 Bruxelles, accompagnée de la mention ’’Agrément Laboratoire’’ |

*Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.*

*Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l’autorisation qui en découle produits des effets juridiques.*

*Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l’information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.*

*Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse labopol@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Inspectorat et Sols pollués, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (**privacy@environnement.brussels**) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).*

Signature du demandeur + date